

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 25 MAI 2020

Date de convocation :	20/05/2020	Procurations :	0
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	13
Nombre de membres présents :	15	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstentions :	2

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le vingt cinq Mai deux mille vingt à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIE, Maire.

**PRESENTS** : M. Pierre DELOUVRIE - Mme Nadine CEOTTO - M. Philippe MAURIN - M. Armand SCHIRATTI - Mme Béatrice BETGE BREZETZ - M. Eric FELETTI - Mme Fatima HOUDAIBI - M. Patrick SMITH - M. François RIGAUD - Mme Magali DARNIS - Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN - M. Eric SPERANDIO - Mme Marlène SOLDANO - M. Jean-Max COURRIE - M. Gaëtan VAESTESAGER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Philippe MAURIN

**OBJET : CREATION DE COMITES CONSULTATIFS LOCAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi permet de créer des Comités consultatifs sur « tout problème d'intérêt communal » selon l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire précise que ces Comités consultatifs réunissent des personnes volontaires qui peuvent ne pas appartenir au Conseil municipal, l'idée étant d'y intégrer des personnalités non élues, particulièrement qualifiées sur le(s) thème(s) à débattre ou directement concernées par un sujet donné.

La composition de ces Comités consultatifs est fixée par le Conseil municipal. Pour notre commune, monsieur le Maire propose de créer 4 Comités consultatifs et de fixer le nombre de participants qui sera présidé par un élu désigné par le Maire. Juridiquement, les avis émis par ces Comités consultatifs ne sauraient en aucun cas lier le Conseil municipal qui reste souverain dans la prise de décisions engageant la commune. Ces comités poursuivraient deux objectifs principaux :

- Donner un avis consultatif sur les projets que le conseil municipal lui présentera ;
- Etre force de proposition, boîte à idées dans les domaines tels que la culture, l'aménagement à l'échelle du quartier, etc...

Le but est de permettre aux citoyens d'être associés à la vie municipale. Ce conseil se veut une interface avec la population, tout en étant un appui à l'équipe municipale. Il rendrait compte une fois par an de ses activités au conseil municipal. Le Maire serait Président de droit, et propose de limiter à 6 personnes le nombre de participants par comité :

Comité consultatif de Cardonnet - Elu titulaire : Nadine CEOTTO - Elu suppléant : François RIGAUD	Comité consultatif de Lusignan-Grand - Elu titulaire : Béatrice BETGE - Elu suppléant : Eric SPERANDIO
Comité consultatif de Maurignac - Elu titulaire : Armand SCHIRATTI - Elu suppléant : Fatima HOUDAIBI	Comité consultatif de St Hilaire - Elu titulaire : Sandrine GRANDVUILLEMIN - Elu suppléant : Patrick SMITH

VU le code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, après avoir délibéré donne son accord aux propositions faites par Monsieur le Maire et le charge à l'exécution de cette délibération.

*Certifié conforme au registre,*

*Fait à St Hilaire de Lusignan,  
Le 28 Mai 2020*

*Le Maire,  
Pierre DELOUVRIE*

